

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**
Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **07/12/2020**

Date d'affichage : **09/12/2020**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 15 décembre 2020**

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 10 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR à Marc Etienne LANSADE / Régine RINAUDO à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Christiane LARDAT / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2017/001 en date du 23 février 2017, le conseil municipal a décidé de créer, à compter du 1^{er} avril 2017, une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion et de l'exploitation du port de plaisance des Marines de Cogolin, et a désigné Monsieur Eric GIORSETTI en qualité de directeur de la régie, par délibération n° 2017/129 en date du 14 décembre 2017.

N° 2020/117

DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DU PORT DES MARINES DE COGOLIN

CM du 15/12/2020

N° 2020/117

DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DU PORT DES MARINES DE COGOLIN

Ce dernier ayant fait part de sa décision de mettre fin à ses fonctions au 31 décembre 2020, il convient de procéder à son remplacement.

Le statut de la régie autonome ne permettant pas de recruter un fonctionnaire sauf si ce dernier est en détachement ou mis en disponibilité pour occuper ces fonctions et afin que l'agent recruté sur cet emploi puisse inscrire son action sur un moyen terme, il est proposé au conseil municipal de désigner un directeur de la régie du port des marines de Cogolin qui soit immédiatement opérationnel, avec l'expérience souhaitée, une parfaite connaissance du port et de son environnement pour assurer ces missions et qui présente des compétences similaires à celles des agents de catégorie A de la filière administrative ou technique.

Monsieur le Maire propose donc de désigner Monsieur Romain ROSSO.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017/001 en date du 23 février 2017, portant création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion et de l'exploitation du port de plaisance des Marines de Cogolin,

Considérant la nécessité, pour assurer le fonctionnement efficace de la régie au 1^{er} janvier 2021, de désigner un directeur qui soit immédiatement opérationnel, avec l'expérience souhaitée, une parfaite connaissance du port et de son environnement pour assurer ces missions,
Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de désigner Monsieur Romain ROSSO en qualité de directeur à temps complet de la régie du port de plaisance des Marines de Cogolin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 26 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Marc Étienne LANSADÉ

